Accessions
159.826

Shelf No.
XG.3656.21

Barton Library.

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.

Received May, 1873.

Not to be taken from the Library.

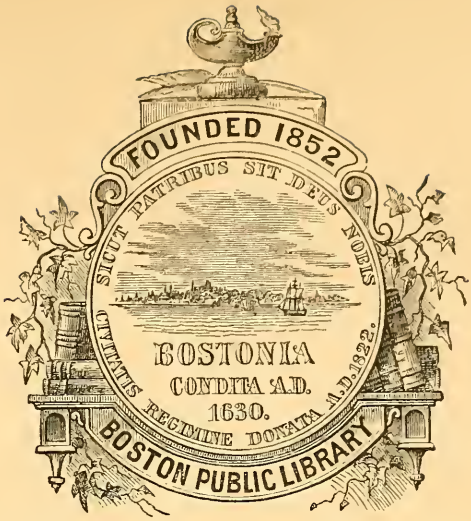

30 v

PAMPHLETS.

French Revolution

1793

Barton Library

G3656
.21

159.826

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Boston Public Library

http://www.archive.org/details/lettreanonymec00fran

XG.3656.21

Accession No.....

Added.....187.....

Catalogued by.....

Revised by.....

Memoranda.

LETTRE ANONYME

ÉCRITE

A UN MEMBRE DE LA CONVENTION NATIONALE,

Le 14 août 1793,

L'an deuxième de la République une et indivisible.

LE décret rendu hier pour les écoles primaires eſt inexécutable. Vous allez en juger par l'aperçu de ce que coûteroit ſon exécution.

Il y a, je crois, en France 44,000 communes ; & en comptant les ſections des villes pour autant de Communes qui exigeront une école primaire, on peut porter ces écoles à 50,000. Voilà donc 50,000 maiſons qu'il faudra conſtruire ou acheter. Je veux qu'elles ne coûtent, l'une portant l'autre, avec les uſtenſiles qu'il faudra bien fournir à l'inſtituteur, puiſqu'il nourrira les enfans, que 4,000 liv. : c'eſt une miſe de fonds de 200,000,000 liv.

Maintenant je ne ſuppoſe qu'un inſtituteur par école ; & cependant il en faudra deux, s'il y a une école ſéparée pour les filles : ce qui paroît indiſpenſable. Par cette conſidération, on ne peut

pas évaluer le traitement de l'inſtituteur au-deſſous d
1800 liv. ; ce qui, pour les 50,000 écoles, donn
une dépenſe annuelle de . . . 90,000,000 li

Je ſuppoſe dans toute la France 4 millions d'enfans qui iront dans les écoles; combien coûtera leur nourriture que le décret met à la charge de la République? elle ne peut pas coûter moins de 150 l. par enfant: ainſi autre dépenſe annuelle de 600,000,000

L'intérêt de la miſe de fonds pour les établiſſemens & leur entretien. 10,000,000

Les fournitures de papier, plumes, encre & livres, ne peuvent pas coûter moins de 6 liv. par an pour chaque enfant 24,000,000

Total . . . . . 724,000,000 liv

Il faudroit donc, pour que le décret d'hier s'exécutât, que la nation payât au moins 700 millions d'impôts de plus qu'elle n'en paie actuellement.

D'ailleurs, pourquoi la République nourriroit-elle les enfans, puiſque les parens ſeroient dans le lieu même de l'école? Et puis il faudroit donc un contrôleur dans chaque école pour conſtater le nombre de

enfans nourris ? Conçoit-on les friponneries qui auroient lieu ? Que faut-il donc faire ? Il faut se borner à payer un inſtituteur dans chaque commune, par le moyen de ſous additionnels ; que les parens nourriſſent leurs enfans comme ils le font actuellement ; que les communes pourvoient au logement de l'inſtituteur comme elles aviſeront, & comme la plupart pourvoient à celui du maître d'école.
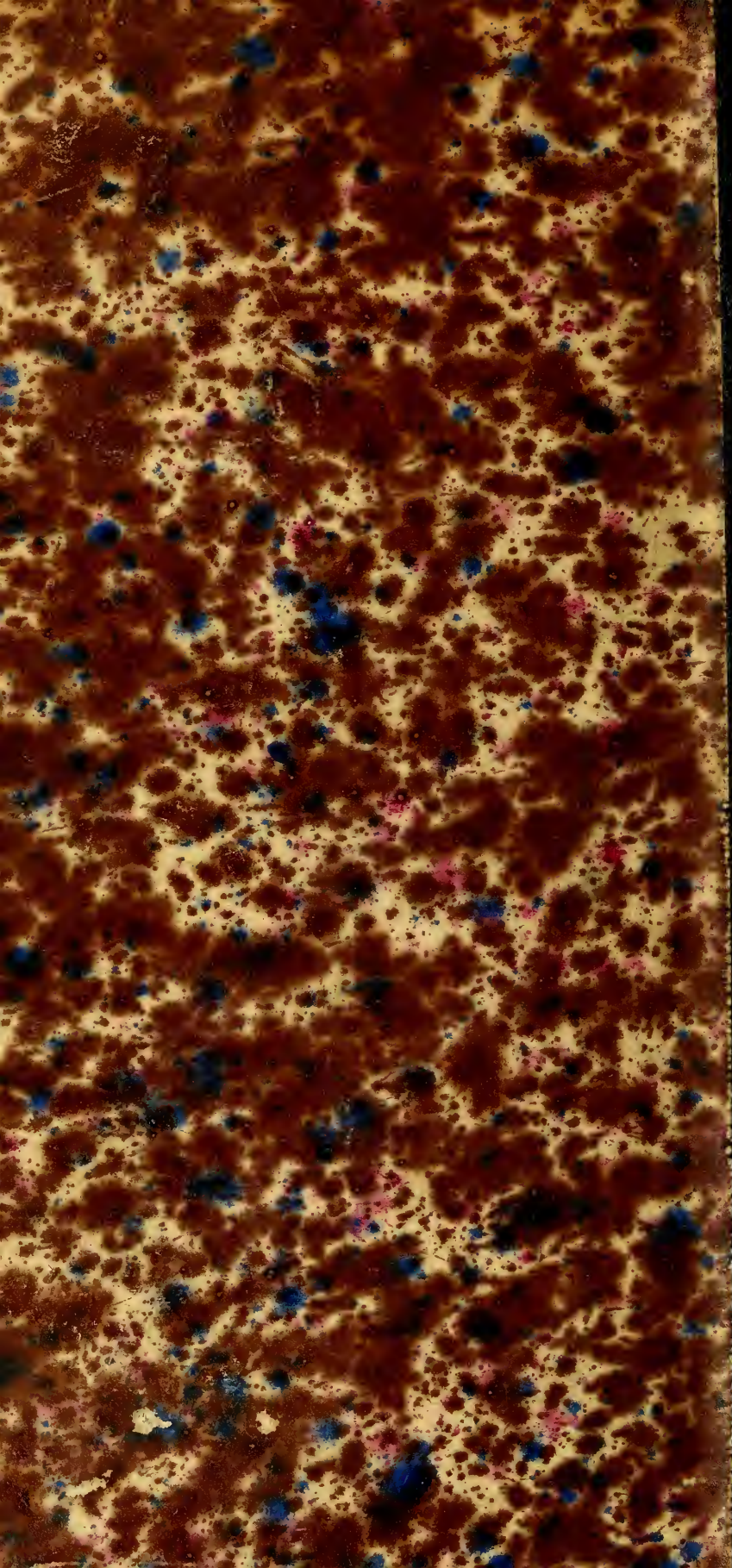
Qu'eſt-ce que l'inſtituteur doit apprendre aux enfans ? à bien lire, bien écrire & bien compter ; et l'on peut faire un livre claſſique, qui donneroit des notions ſimples de notre gouvernement, & qui expliqueroit les droits, & ſur-tout les devoirs de l'homme en ſociété & du citoyen. On a mis tant d'erreurs dans l'eſprit du peuple, & d'erreurs dangereuſes, que ce livre ne pourroit être fait avec trop de ſoin, pour les détruire.